



# PROCÈS-VERBAL — CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 À 19 H H À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Sont présents : Madame Audrey Allard Représentante des parents

Madame Lyza Frenette Représentante des parents
Madame Hélène Gervais Représentant des parents
Monsieur Pierre-André Robillard Représentant des parents
Madame Mélanie Poirier Représentante des parents

Madame Geneviève Miron Représentante du service de garde

Madame Chantal Leblanc Représentante du personnel, enseignante
Madame Allissane Ruiz-Blanchette Représentante du personnel, enseignante
Madame Caroline Noël Représentante du personnel, enseignante
Madame Geneviève Milot Représentante du personnel, enseignante

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger Directrice

#### 1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par la direction. Un tour de table est effectué pour les présentations.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

079CE 171023-01 **CONSIDÉRANT** que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Pierre-André Robillard, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 octobre 2023, tel que présenté.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 1 du présent procès-verbal.



# Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

# 40 TRE L'extrures et adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

079-CE 171023-02 **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Audrey Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

Aucun suivi

6. Lecture et vérification du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2023

Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école, présente le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 septembre dernier. Tous les membres sont en accord avec le procès-verbal.

7. Correspondance

Aucune correspondance.

- 8. Information de la direction
  - a) Organisation scolaire 2023-2024

L'organisation scolaire est présentée aux membres du conseil d'établissement. Elle se présente de cette façon, pour un total de 259 élèves.

Madame Marie-Ève Parent

1r<sup>e</sup> année Madame Joanie Ratelle
 1<sup>er</sup> année Madame Linda Bouchard

2<sup>e</sup> année Madame Marie-Michèle Bergeron et Anne-Sophie Damphousse

• 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année Madame Caroline Noël et Anne-Sophie Damphousse

3e année
 4e année
 4e -5e année
 Madame Geneviève Milot
 Madame Maryline Légaré
 Madame Julie Rousseau

5<sup>e</sup> année Madame Annie-Claude Rainville
 6<sup>e</sup> année Monsieur Jean-François LaPlante

- b) Suivi au vécu de l'école
  - Nouvelle agente de réadaptation : Myriam Amir-Côté
  - Nouvelle enseignante ortho en complément de Mme Rachel : Laurence Francoeur
  - Belle rentrée sur le thème « Brille sous tous tes feux »
  - Étoile du mois en lien avec le thème
  - Activité-école : Le magicien





# c) Projet éducatif

L'élaboration du projet éducatif 2023-2027 tire à sa fin. Nous sommes à finaliser les derniers détails. Il sera présenté au CE pour adoption lors de la rencontre de décembre.

# d) Formation des membres du conseil d'établissement

Pour les nouveaux membres, il est obligatoire de sur la formation pour les membres du conseil d'établissement. Les capsules et les fiches sont disponibles en ligne. Madame France Leblanc, la secrétaire de l'école vous remettra le lien par courriel.

# 9. Sujets de discussion

Organisation du conseil d'établissement 2023-2024

a) Mandats du conseil d'établissement et rôle des officiers

Les mandats ainsi que le rôle des officiers sont présentés. Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école présente les règles de régie interne et le calendrier des rencontres du conseil d'établissement.

b) Élection au poste de président(e)

Pour le poste de président(e) :

Madame Audrey Allard se propose.

Madame Geneviève Boulanger propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, la présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de président(e).

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Audrey Allard est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Richelieu pour une durée d'un an.

c) Élection au poste de vice-président(e)

Pour le poste de vice-président(e) :

Madame Lyza Frenette se propose.

Madame Geneviève Boulanger propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, la présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de vice-président(e).





NOTRE-DAME-DU-ROS ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Lyza Frenette est élue par acclamation au poste de vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Richelieu pour une durée d'un an.

d) Nomination d'un (e) secrétaire

Pour le poste de secrétaire :

Madame Geneviève Boulanger se propose comme secrétaire de réunion. Les membres acceptent à l'unanimité.

Madame Geneviève Boulanger propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de secrétaire.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Geneviève Boulanger est élue par acclamation au poste de secrétaire du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire pour une durée d'un an.

- e) Proposition d'un membre de la communauté
- f) Dénonciation conflit d'intérêts

Un formulaire est présenté aux membres. Celui-ci doit être complété si une décision plaçait un membre du conseil en conflit d'intérêts.

g) Règles de régie interne et calendrier des rencontres

792-CE 171023-03 Madame Geneviève Boulanger, directrice, explique les grandes lignes du document déposé.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélanie Poirier, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que déposées dont une copie est jointe à l'annexe 3 du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

h) Rapport annuel 2022-2023

079-CE 171023-04 **CONSIDÉRANT** que l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte le rapport annuel ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Miron, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le rapport annuel de l'année 2022-2023 tel que proposé.

Une copie du rapport se retrouve à l'annexe 4 du présent procès-verbal.





Résultat de l'exercice financier 2022-2023

Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école présente le résultat de l'exercice financier 2022-2023.

j) Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et reddition de compte

079-CE 171023-05 **CONSIDÉRANT** l'article 83 qui stipule que le conseil d'établissement doit informer annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit rendre compte annuellement de l'évaluation de la réalisation du plan pour contrer l'intimidation à l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Lyza Frenette, il est résolu à l'unanimité d'approuver le document de reddition de compte du plan pour contrer l'intimidation tel que présenté. Une copie du document se situe à l'annexe 5.

k) Activités et sorties éducatives 2023-2024

079-CE 171023-06 **CONSIDÉRANT** l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants et des éducatrices à leur élaboration ;

**CONSIDÉRANT** la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés dans le projet éducatif et le plan de réussite de l'école ;

**CONSIDÉRANT** le principe pour les coûts relatifs aux activités et aux sorties éducatives 2023-2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Audrey Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les activités éducatives de l'école Richelieu déposées à l'annexe 6.

#### Paniers de Noël

Madame Geneviève Boulanger informe les membres du conseil d'établissement que l'équipeécole accepte de participer aux paniers de Noël pour les familles défavorisées dans notre région. Afin de maximiser les paniers, des classes seront jumelées.



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec

a) Informations générales

Geneviève Miron, technicienne du service de garde, présente l'organisation actuelle du service de garde.

b) Sorties et activités

Les activités pour les journées pédagogiques pour 2023-2024 sont présentées.

#### 11. Affaires diverses

- a) Normes et modalités d'évaluation anglais 1<sup>er</sup> cycle La direction présente le changement au niveau du 1<sup>er</sup> cycle du primaire. Les élèves seront évalués uniquement à compter de la 2<sup>e</sup> étape.
- b) Politique utilisation des cellulaires en classe La direction informe les parents que le code de vie sera modifié suite à l'annonce du ministère concernant l'interdiction d'utiliser les cellulaires en classe. Un courriel sera acheminé aux parents pour les informer.

#### 12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente madame Audrey Allard, accueille favorablement la proposition de madame Hélène Gervais de procéder à la levée de la séance à 20 h 20.

| Signature de la présidente | Date |  |
|----------------------------|------|--|
|                            |      |  |
|                            |      |  |
|                            |      |  |
|                            |      |  |
|                            |      |  |
| Signature de la secrétaire | Date |  |